

DESTINATAIRES : Membres du personnel de soins, gestionnaires et médecins du CISSS des Laurentides

EXPÉDITEUR : Benoit St-Denis, chef de Programme de prévention et contrôle des infections

DATE : 11 avril 2020

OBJET : **NOUVELLES NORMES D'IDENTIFICATION D'UN USAGER EN PRÉCAUTION ADDITIONNELLE AÉRIENNE/CONTACT (MASQUE N95)**

Suite aux dernières recommandations intérimaires de l'INSPQ parues le 09 avril 2020, voici les plus récentes normes pour l'identification d'un usager en précaution additionnelle aérienne/contact +. Ces indications clarifient par le fait même l'utilisation du masque N-95.

Les précautions additionnelles aérienne/contact+ doivent être prévues lors :

- d'une intervention médicale générant des aérosols (IMGA) [à risque reconnu et à risque possible.](#)

Une évaluation des précautions additionnelles aérienne/contact+ doivent être prévue selon le risque d'aérosolisation lors :

- d'une IMGA à [risque incertain, non-documenté ou peu probable](#) qui nécessite des précautions additionnelles gouttelettes-contact.
- de l'identification d'un usager à risque d'IMGA. Les critères de sévérités peuvent potentiellement servir à identifier les usagers qui évolueront vers une IMGA.

En complément à ces indications, il est important de rappeler :

- De limiter ces IMGA à celles qui sont absolument essentielles
- De tenter de planifier à l'avance la réalisation des IMGA pour éviter de les réaliser en urgence
- De limiter le nombre de personne présentes dans la pièce aux personnels de soins nécessaires pour réaliser l'intervention
- De respecter le temps d'attente requis selon les caractéristiques de ventilation du local utilisé avant d'entrée dans la pièce sans masque N-95

Afin de connaître les différentes classifications des IMGA, vous pouvez vous référer au document de l'INSPQ [Interventions médicales générant des aérosols](#)

Merci de votre habituelle collaboration.